



L'ÉQUIPE SPÉCIALE DE L'OACI SUR LES ZONES DE CONFLIT MÈNE À BIEN UN ORDRE DU JOUR AMBITIEUX ET FORMULE DES RECOMMANDATIONS POUR LA CONFÉRENCE HLSC DE 2015

MONTREAL, le 2 décembre 2014 – La troisième réunion de l'Équipe spéciale sur les risques encourus par l'aviation civile en zone de conflit (TF-RCZ) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) s'est conclue sur une note positive, les participants ayant exprimé clairement leur satisfaction devant les progrès considérables qui ont été accomplis.

Le programme de travail adopté, qui vise à préserver les passagers des risques liés aux zones de conflit, où qu'ils aillent et quel que soit le transporteur aérien, sera préparé en vue d'une évaluation par un plus large éventail d'États membres de l'OACI dans le cadre de la conférence de haut niveau sur la sécurité que l'institution spécialisée de l'ONU tiendra du 2 au 5 février 2015.

Les participants à l'Équipe spéciale ont réaffirmé, lors de la dernière séance, que le système de l'aviation civile mondiale est capable de relever les défis posés par les zones de conflit. Ils se sont dits particulièrement satisfaits des travaux de l'équipe d'experts internationaux sur les types de risques auxquels les aéronefs civils sont exposés au-dessus des zones de conflit. La catégorisation des risques est destinée à guider à la fois les transporteurs aériens et les États dans l'avenir ; elle était l'un des résultats cruciaux recherchés par la réunion.

À la dernière séance de l'Équipe spéciale, l'OACI a été félicitée pour son intention d'accepter des apports sur un prototype de système de partage centralisé des informations à la Conférence de haut niveau sur la sécurité de 2015. Le partage centralisé des informations est considéré comme étant crucial pour améliorer l'atténuation des risques liés aux zones de conflit, et l'on s'attend à ce que les recommandations à ce sujet soient largement alimentées par les résultats prometteurs d'une version européenne du système qui a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'essais préliminaires.

« Lorsque l'Équipe spéciale a été établie, nous étions confrontés à un ensemble considérable de défis, et je suis très satisfait des excellents résultats que nous avons pu obtenir dans le court laps de temps dont nous disposons », a souligné le Président de la TF-RCZ, M. David McMillan. « Pour nous, il est entendu que l'aviation est encore le mode de transport le plus sûr, mais nous sommes conscients de l'inquiétude du public face aux risques liés aux zones de conflit.

Nous sommes aussi très chanceux d'avoir un lieu privilégié pour avancer les travaux en février prochain, lorsque l'OACI tiendra sa deuxième Conférence de haut niveau sur la sécurité ; il n'y a pas meilleure instance pour broser un tableau des préoccupations des États en matière de sécurité aérienne. Je n'ai aucun doute quant au niveau de priorité que la question des zones de conflit recevra, et j'ai hâte de voir la suite que les États donneront à nos résultats. »

Ressources pour les rédacteurs :

Résolution du Conseil de l'OACI sur le vol MH17 de la Malaysia Airlines (fichier PDF ci-joint).

[Déclaration conjointe OACI, IATA, ACI, CANSO \(29 juillet\)](#) sur les risques encourus par l'aviation civile en zone de conflit

Communiqués connexes et vidéo de la conférence de presse du 29 juillet disponibles auprès de la [Salle des nouvelles de l'OACI](#)

Compte rendu préliminaire sur le vol MH17, tiré du [site web du bureau néerlandais de la sécurité des transports](#)

Contact : communications@icao.int